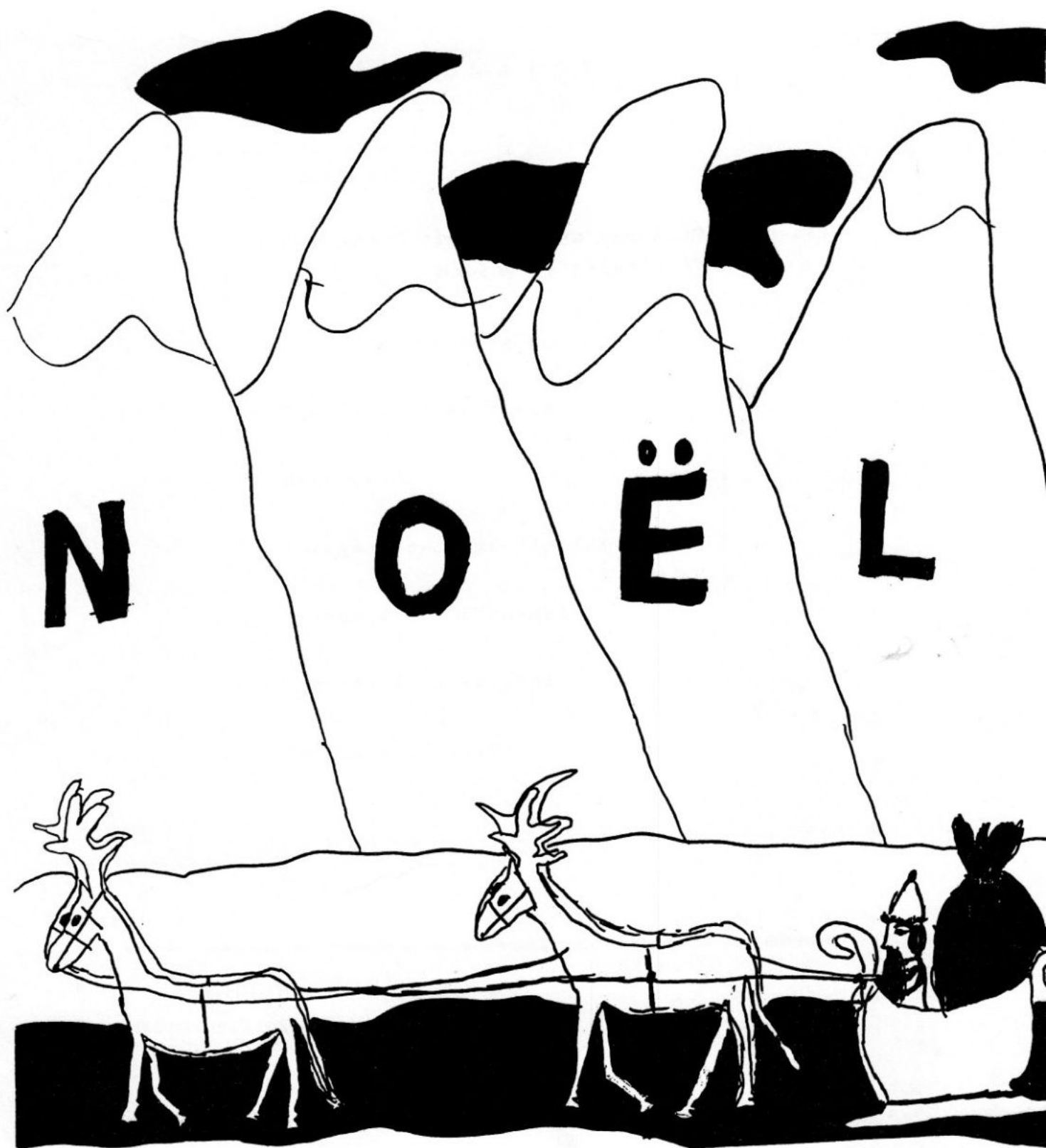




BULLETIN MUNICIPAL DE LOUVIGNÉ DE BAIS

DECEMBRE 1989

N° 12

Louvignéens, Louvignéennes,

L'année 1989 s'achève, le Conseil Municipal a le plaisir de vous présenter, avec ce bulletin, un résumé du bilan de son action pour l'année écoulée.

Le mois dernier, une grande journée a été organisée par le Conseil Municipal et les associations de Louvigné, pour l'inauguration de la salle polyvalente. Lors de cette manifestation, deux des nôtres ont été honorés :

Monsieur Louis Pirot, Médaille d'Honneur communale de Vermeil.

Monsieur Pierre Fougères, Médaille d'Honneur communale d'Argent.

Nous leur exprimons encore toute notre gratitude.

Les Louvignéens et les Louvignéennes ont pu, j'en suis sûr, mesurer à cette occasion combien il est important de pouvoir se rencontrer et communiquer.

En effet, la présentation de toutes les activités de nos associations, à cette inauguration, le prouvent.

Le Conseil Municipal est très attaché à toutes ces valeurs, il a toujours œuvré dans ce sens.

Nous devons tous ensemble poursuivre nos efforts.

Je vous adresse, au nom de mes collègues du Conseil Municipal et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères pour 1990.

Le Maire

Alain PIGEON

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19.07.89

AUGMENTATION TARIF MORTUAIRE - Le Conseil décide d'augmenter le tarif mortuaire (corbillard) à 2,5 % soit de passer de 251 F à 257 F à compter du 1er Juillet 89.

AUGMENTATION TARIF CANTINE - Le Conseil décide d'augmenter les tarifs cantine de 2,5 % à compter du 1/09/89

Maternelle 13F60 à 13F90

Primaire 14F70 à 15F00

Enseignant 21F à 21F50

CHEMIN BODINIÈRE ENQUETE PUBLIQUE - Le Conseil décide la mise à l'enquête publique du Chemin de la Bodinière, les riverains ayant cédé le terrain nécessaire à la réfection du Chemin.

DEVIS PUISARD INCENDIE - Il est donné connaissance du devis des ETS PLANCON BARIAT de 28 491F04 TTC pour 2 puisards incendie à la Gaudinais, ~~au~~ Presbytère. Le Conseil donne un avis favorable.

DEVIS RELIURE ADMINISTRATIVE - Le Conseil accepte le principe de reliure administrative pour 3 volumes avec traitement des pages (décès 1802 à 1820) au prix de 1900F X 3 = 5700F.

ENQUETE PUBLIQUE EXPLOIT. COOPEDOM DOMAGNE - Le Conseil en ce qui concerne l'enquête publique exploitation COOPEDOM Domagné, donne un avis favorable.

REFUS SUBVENTION ACQUIS. MATERIEL GYM - Pour information, le Conseil est averti du refus du Conseil Général pour l'équipement matériel gymnastique, pour les scolaires.

LETTRE PAITIER - Il est donné lecture de la résiliation du bail de Mr PAITIER pour la pointe du terrain

situé Chemin des Diligences, le Conseil donne un avis favorable et précise Que cette partie ne sera pas louée mais aménagée.

LETTRE VOLLEY - Suite à la création de la section volley, il est sollicité une subvention de 1000F. Cette aide est acceptée à titre exceptionnel afin de faciliter le démarrage de cette section.

LETTRE BOCAGE VITREEN - Il est donné connaissance de la lettre du bocage vitréen pour information, pour la continuité du dessin ; le Conseil décide d'attendre la décision du canton car la charge commune est trop importante sur le plan bocage vitréen. Il y a lieu de contacter les parents et la commission culturelle suivra l'évolution afin d'arrêter le principe pour la rentrée.

PISCINE LA GUERCHE - Le Conseil décide la continuité de prise en charge communale des frais entrée piscine comme les années précédentes 55F par enfant et par trimestre + 63F par enfant et par trimestre pour enseignement.

D.G.I - Pour la Dotation Globale Développement Inter-communal, le Conseil ne prend pas de position actuellement, Mr le Maire doit se renseigner à ce sujet auprès du Président du Conseil Général.

LETTRE MINIST. AGRICULTURE - Il est donné lecture de la lettre transmise au Ministère de l'Agriculture le 15 Juin 89 concernant les Quotas laitiers.

BAIL COMM. BAS TERRAIN FOOT - Le Conseil demande le renouvellement de bail au BAS CCAS pour la parcelle B247 de 1ha 18a 23ca aux mêmes conditions.

GARANTIE AU CCAS POUR EMPRUNT 30 000F CREDIT RELAIS TVA - Le Conseil accepte de donner sa garantie pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne

MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE CHATEAUBOURG - Mr le Maire fait part au Conseil Que le Comité du Syndicat Intercommunal d'électrification de Chateaubourg a décidé de modifier les conditions de fonctionnement du Syndicat. Les modifications portent sur :

- la composition du bureau du Syndicat
 - la désignation d'un délégué suppléant pour chaque commune et commune associée appelé à siéger en cas d'empêchement des délégués titulaires.
- En vertu de l'article L.163-17 du Code des Communes les communes adhérentes doivent obligatoirement être consultées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les modifications des conditions de fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Chateaubourg qui portent sur :

La composition du bureau définie comme suite

- le Président
- deux Vice-Présidents
- deux Secrétaires

La désignation d'un délégué suppléant pour chaque commune et d'un délégué suppléant pour chaque commune associée, appelés à siéger au Comité en cas d'empêchement des titulaires.

COMITE DU SIVOM - Mr le Maire fait part au Conseil Que le Comité du SIVOM sollicite la modification des statuts du SIVOM afin qu'ils précisent la composition du bureau. Il se compose de :

- un Président
- deux Vice-Présidents
- trois secrétaires

soit six membres pour assurer une meilleure représentativité de l'ensemble des communes du Canton au sein du bureau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Que le Comité du Syndicat Intercommunal des EauM de Chateaubourg a décidé de modifier les conditions de fonctionnement du Syndicat. Ces modifications portent sur :

- la composition du bureau du Syndicat
- la représentation de la commune de Chateaugiron au Comité Syndical limitée à deuM délégués.
- la désignation d'un délégué suppléant pour chaque commune associée, appelé à siéger en cas d'empêchement des délégués titulaires.

En vertu de l'article L 163-17 du Code des Communes Les communes adhérentes doivent obligatoirement être consultées.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte les modifications des conditions de fonctionnement du Syndicat Intercommunal des EauM de Chateaubourg Qui portent sur :

- la composition du bureau définie comme suit :
 - le Président
 - 4 Vice-Présidents
 - 2 secrétaires

soit 7 membres pour assurer une représentation des différents secteurs géographiques couverts par le Syndicat.

- La représentation de la Commune de Chateaugiron au Comité Syndical limitée à deuM délégués en raison de la fusion simple des Communes de Chateaugiron et Venèffles.
- La désignation d'un délégué suppléant pour chaque commune et un pour chaque commune associée, appelés à siéger au Comité en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

ASSOCIATION COMMUNALE DE DESSIN - Le Conseil, vu la demande de l'association communale de dessin créée récemment (rentrée septembre 89) décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 500F (pour démarrage : acquisition de matériels divers). La somme

d'un montant de 30 000F au taux de 8,75 % pour les travaux de rénovation de la maison Beau Soleil CCAS.

LETTRES CGE - Il est fait part au Conseil des problèmes Eau pour les abonnés de notre commune, différentes démarches ont été entreprises auprès de la Compagnie Générale des Eaux, Syndicat eau de Chateaubourg et DDA. Les travaux envisagés depuis quelques temps Rue Mme de Sévigné, Rue du Bourg Joly vont débiter en septembre ; ce qui devrait améliorer le service .

REUNION DU 20.09.89

COMMUNE - Compte administratif

Section fonctionnement.....	DEPENSES	2 687 602,40F
	RECETTES	2 984 152,21F
Section Investissement.....	DEPENSES	867 525,98F
	RECETTES	1 327 822,42F
Lotissement artisanal.....	DEPENSES	313 618,11F
	RECETTES	308 284F
Lotissement Habitation.....	DEPENSES	1 031 318
	RECETTES	844 042
Usine Relais.....	DEPENSES	45 405,02F
	RECETTES	301 729,78F
Assainissement fonctionnement	DEPENSES	125 139,75F
	RECETTES	146 841,98F
Assainissement Investissement	DEPENSES	71 382,43F
	RECETTES	73 983,87F
Budget Supplémentaire COMMUNE		
Section Fonct.....	DEPENSES	355 430F
	RECETTES	355 430F
Section Invest....	DEPENSES	1 990 104F
	RECETTES	1 990 104F
Lotissement Artisanal.....	DEPENSES	308 284F
	RECETTES	308 284F

Lotissement Investissement..	DEPENSES	1 036 318F
Habitation	RECETTES	1 036 318F
Usine Relais.....	DEPENSES	256 324,76F
	RECETTES	256 324,76F
Assainissement Fonct.....	DEPENSES	21 703F
	RECETTES	21 703F
Assainissement Invest.....	DEPENSES	5 002F
	RECETTES	5 002F

ENQUETE PORCHERIE LOUAPRE - Le Maire donne connaissance du projet de Monsieur Bernard Louâpre lieu-dit "Les Frénouzes" à Domagné d'exploiter une porcherie au lieu-dit "Les Frénouzes" Domagné d'où l'enquête publique du 28 août au 29 septembre 89. Le Conseil Municipal en ce qui le concerne donne un avis favorable considérant que le projet n'appelle pas d'observations.

ACHAT DE VEHICULE - Le Conseil décide l'achat d'un véhicule pour le service technique suite au recrutement d'un agent. Il sera acheté un Renault Express au garage de Vitré pour le prix de 37 479F HT ou 44 450F TTC. Auquel il y a lieu d'ajouter le coût de la carte grise, le carburant et les travaux. Cette dépense est prévue au budget supplémentaire 1989 à l'article 215.

MESURES URGENTES DE SECURITE A LA GAUDINAI - Vu les divers accidents, la configuration des lieux, les différentes plaintes des riverains signalant le danger permanent encouru, le Conseil demande instamment que des mesures urgentes soient prises à l'intersection des routes Piré C.D. 95 et Moulins ligne continue sur la route de Piré afin d'interdire les voitures de doubler à cet endroit. Le Conseil rappelle sa lettre déjà envoyée et non prise en considération à ce jour, l'endroit signalé à plusieurs reprises au service de l'équipement et à la commission "Réagir". Le Conseil demande de joindre aux différents courriers cette délibération.

sera versée à l'article 657 et prévue au budget supplémentaire 1989.

TRANSFERT DE MATERIEL - Le Conseil a pris connaissance de la Convention avec l'Etat pour le transfert du matériel informatisé à compter du 1er juillet 1989 à titre gratuit à la commune. Le Conseil donne un avis favorable et décide d'assurer ce matériel.

MODIFICATION DE SCHEMA - Le Conseil après avoir pris connaissance de la demande de modification de schéma direction Vitré, Chateaubourg et St Didier, Etreilles et Torcé donne un avis favorable et désigne Mr MARTIN Adjoint comme membre de la commission locale d'aménagement et urbanisme.

TRAVAUX DE BORNAGE - Pour travaux de bornage, plans, documents d'arpentage et autres concernant le Géomètre, le Conseil décide de confier ces tâches au cabinet Guyard, Géomètre à Vitré.

cours ANGLAIS - Après avoir pris connaissance des circulaires concernant l'action en faveur de l'apprentissage des langues vivantes dans le primaire pour 1989 1990 et la demande des Directeurs des 2 écoles primaires pour donner une heure d'anglais par semaine aux classes de CM, le conseil municipal décide de verser une subvention pour participation:

- de la rémunération des heures de vacation à concurrence de 3.000 Frs par école.

- de l'acquisition du matériel : 1.500 Frs par école.

ACHAT CHEMIN POIRIER Charles - Il est fait état de la demande d'achat chemin portion comprise entre les parcelles B 416 415 B 1282 ET 434 ; la commission chemins verra, une enquête publique suivra.

REUNION DU 30 NOVEMBRE 1989
=====

REMPLACEMENT REGARDS EAUX USEES - Suite à la défektivité par usure de certaines platques d'égout, il est décidé de faire procéder à leur remplacement. Le conseil a accepté le devis des Ets PLANCON BARIAT pour une somme de 38.912 F66 pour 17 regards. Dans un 1er temps, 4 seront changées en urgence.

BILAN FINANCIER 2ème TRANCHE LOTISSEMENT D'HABITATION MAZURES

ETAT CIVIL - FIN 89

NAISSANCE

CORNEE	Alexandre	22 rue des Saulniers
LECLERC	Sébastien	22 cité Bel Air
HINAULT	Antoine	Les Petits Champs
GARNIER	Aurélie	21 rue Guy d'Espinay
GUILLEUX	Gaëtan	12 rue Mme de Sévigné
CELLIER	Nicolas	Le Bois Nouveau
BUTEAULT	Anthony	15 cité Bel Air
GERAUX	Julia	14 bis rue Mme de Sévigné
MENEUX	Audrey	Lot des Mazures
MARTINAIS	Thibaud	2 av des Vallons
LECUYER	Anne-Cécile	10 Chemin des Champs
PERRIER	Jennifer	Le Bois Nouveau

MARIAGE

24 JUIN	ROUYER Alain	et	HERAULT Patricia
30 JUIN	JERAULT Marc	et	JEULAND Christiane
8 JUILLET	LAMOUREUX Philippe	et	GEORGES Christiane
14 JUILLET	SAULNIER Dominique	et	SINAN Nelly
9 SEPTEMBRE	RUBION Pascal	et	VIEL Laurence
23 SEPTEMBRE	HERVAGault Didier	et	ROUSSIGNE Françoise

PUBLICATION DE MARIAGE

GODAIS Pierrick et ROUAULT Christèle
GARNIER Christophe et DUBOIS Sylvie

DECES ET TRANSCRIPTION DE DECES

BOUGAUD	André	5 Place de la mairie
CELLIER	Nicolas	Le Bois Nouveau
HUBERT	Bernard	Les Petits Champs
BESNIER	Hervé	122 rue Ginguéné (Rennes)
HOGREL	Marie-Rose	Rue des F. Amyot d'Inville
COLOMBEL	Victor	8 rue Anne de Bretagne
PIROT	Anna	La Bodinière
MAILLARD	Marie-Paule	La Chardronnais

PERMIS DE CONSTRUIRE

GADBY Joseph	La Croix Méance	Clôture
POULARD Raymond	Rue des Saulniers	Clôture
DAUVIER Joseph	Ranê (Chancê)	Maison Ind.
LEBRETON Marie	Rue du Bourg Joly	Déplacement garage
VIVIER Yvon	Le Haut du Val	Maison Ind - La Rite
DAHIOT Daniel	La Gaudinais	Abri jardin
REQUET Yannick	10 r des Saulniers	Maison Ind - Rê Le Breil
HAIGRON Joël	La Morinais	Porcherie
BETTON M. Ange	rue Anne de Bgne	Maison Ind - Bois Nouveau
JARRY Marcel	La Martinière	Cellier au lieu de garage
Synd Electrification Bel Orient		Changement poste
ONNO	La Pichardière	Modif façade
DOLLE Patrick	17 rue Mesle (Rennes)	Maison Ind Lot Les Mazures
MARTIN Yves	Le Bois Nouveau	Rénov.M. Indiv.
FREREUX Francis	Le Bas Passais Cornillé	Garage
HAIRAULT Marcelle	La Frottais	Clôture
MORAND Philippe	Le Bois Nouveau	Rest. Bât. Agricole

ELECTION A LA MUTUALITE SOCIALE

La commission de Recensement des votes du
Département d'Ille et Vilaine a proclamé élus, le 31
OCTOBRE 1989 :

1 Délégués communaut du 1er collège :

M HAIGRON Joël
M. MONNERIE René
Mme RENAULT Marie Noëlle
M RENO Michel

ETAT CIVIL - FIN 89

NAISSANCE

CORNEE	Alexandre	22 rue des Saulniers
LECLERC	Sébastien	22 cité Bel Air
HINAULT	Antoine	Les Petits Champs
GARNIER	Aurélié	21 rue Guy d'Espinay
GUILLEUX	Gaëtan	12 rue Mme de Sévigné
CELLIER	Nicolas	Le Bois Nouveau
BUTEAULT	Anthony	15 cité Bel Air
GERAUX	Julia	14 bis rue Mme de Sévigné
MENEUX	Audrey	Lot des Mazures
MARTINAIS	Thibaud	2 av des Vallons
LECUYER	Anne-Cécile	10 Chemin des Champs
PERRIER	Jennifer	Le Bois Nouveau

MARIAGE

24 JUIN	ROUYER Alain	et	HERAULT Patricia
30 JUIN	JERAULT Marc	et	JEULAND Christiane
8 JUILLET	LAMOUREUX Philippe	et	GEORGES Christiahe
14 JUILLET	SAULNIER Dominique	et	SINAN Nelly
9 SEPTEMBRE	RUBION Pascal	et	VIEL Laurence
23 SEPTEMBRE	HERVAGAULT Didier	et	ROUSSIGNE Françoise

PUBLICATION DE MARIAGE

GODAIS Pierrick et ROUAULT Christèle

GARNIER Christophe et DUBOIS Sylvie

DECES ET TRANSCRIPTION DE DECES

BOUGAUD	André	5 Place de la mairie
CELLIER	Nicolas	Le Bois Nouveau
HUBERT	Bernard	Les Petits Champs
BESNIER	Hervé	122 rue Ginguéné (Rennes)
HOGREL	Marie-Rose	Rue des F. Amyot d'Inville
COLOMBEL	Victor	8 rue Anne de Bretagne
PIROT	Anna	La Bodinière
MAILLARD	Marie-Paule	La Chardronnais
RABAULT	Joseph	La Mancellière

INFORMATIONS MUNICIPALES

AMENAGEMENT DU BOURG (Nationale 777)

Le projet est toujours à l'étude, mais étant donné les problèmes de sécurité sur cet axe, un rond-point anglais, face à l'entrée de la carrière et un haricot au niveau de "Bel Orient" seront dans un premier temps implantés.

TRAVAUX EAU CENTRE BOURG

Suite à la rénovation de la canalisation rue Mme de Sévigné, rue Anne de Bretagne et rue du Bourg Joly, nous espérons qu'il n'y aura plus de problèmes et que le service sera amélioré.

INAUGURATION DE LA SALLE

Le samedi 18 Novembre en présence de Mr Méhaignerie, Président du Conseil Général et Mr Egu, Sénateur, nous avons inauguré la nouvelle salle polyvalente, Chemin des Diligences.

A cette occasion, chaque association avait réalisé un panneau présentant ses activités. Que chacun soit félicité car le travail réalisé a été apprécié de tous. Ceci a permis de découvrir les associations qui font la vie de notre commune.

DECORATIONS

A cette occasion, Mr Pirot, membre du Conseil Municipal, a reçu des mains de Mr Méhaignerie la médaille communale de Vermeil pour 30 années de service au sein du Conseil Municipal.

Mr Fougères, membre du Conseil Municipal jusqu'en

Mars 89 a reçu la médaille communale d'argent pour 24 années de service au sein du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale.

Mr pigeon, Maire de la commune, les a félicités et remerciés pour leurs bons et loyaux services.

STATIONNEMENT RUE DU "BOURG JOLY"

Regardez votre code de la route : Que signifie une ligne jaune le long du trottoir ?

Faudra-t-il attendre un accident ou être pénalisé pour connaître la réponse ?

Soyons des gens responsables, ne stationnons pas n'importe où. Le parking de la place de la mairie ou de l'église n'est quand même pas loin...

NOMINATION DE MR HIRON

Le Conseil Municipal a décidé le recrutement comme agent d'aide technique pour la commune à compter du 1er Septembre 1989. Cet emploi est à temps complet 39H/Semaine.

Il est chargé de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, de la voirie, de la surveillance des salles, du cimetière etc...

DEBITS DE BOISSONS

Extrait de l'arrêté portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 1ER - Les dispositions du présent arrêté concernant tous les établissements ouverts au public dans lesquels sont servies des boissons à consommer

sur place :

- les débits de boissons dont l'exploitant est titulaire d'une licence de 1^{ère}, 2^e, 3^e ou 4^e catégorie, telles qu'elles sont définies par l'article L.22 du Code des Débits de Boissons ;

- Les restaurants dont l'exploitant est titulaire de la "petite licence restaurant" ou de la "licence restaurant".

ARTICLE 2 - Sauf dispositions particulières prévues aux articles suivants du présent arrêté, l'heure légale de fermeture des établissements visés à l'article 1^{er} ci-dessus est fixée à 1H DU MATIN.

Ils ne pourront réouvrir avant 5H du matin.

ARTICLE 3 - Par dérogation aux dispositions de l'article 2 susvisé, l'heure légale de fermeture des établissements dont l'exploitant est titulaire de la "licence restaurant" est fixée à 2H DU MATIN tous les jours de la semaine.

ARTICLE 4 - Par dérogation aux dispositions de l'article 2 susvisé, des autorisations de fermeture tardive pourront être accordées par mesures individuelles par le Préfet, selon les heures et les catégories d'établissements suivants :

- 2H du matin la semaine ;

- 3H du matin les nuits des jeudi à vendredi, des vendredi à samedi, des samedi à dimanches et des veilles de jours de fêtes légales :

- a) pour les établissements possédant une licence de spectacles et fournissant de façon habituelle et permanente cette prestation ;

- b) pour les établissements dont l'activité principale est le divertissement (bowling, billard) et dont la structure d'accueil répond aux exigences destinées à permettre leur homologation par la Fédération Française concernée.

ARTICLE 8 - Pour les établissements visés à l'article 2 susvisé, les Maires pourront en autoriser l'ouverture après l'heure réglementaire, pour un temps qui ne devra pas excéder 1h supplémentaire, à l'occasion d'une circonstance exceptionnelle.

Les demandes individuelles de prolongation

devront être présentées 8 jours au moins à l'avance et faire l'objet d'autorisation délivrée par arrêté municipal, après consultation des services de Police ou de Gendarmerie compétents.

ARTICLE 10 - Les établissements visés à l'article 2 susvisé pourront demeurer ouverts aux occasions suivantes :

1- Sans limitation d'heure :

- NOEL

. nuit du 24 au 25 décembre
et . du 25 au 26 décembre

- JOUR DE L'AN

. nuit du 31 décembre au 1er janvier
et . du 1er au 2 janvier

- FETE NATIONALE

. nuit du 13 au 14 juillet
et . du 14 au 15 juillet

2- Jusqu'à 3H :

- NUIT DE LA FETE DE LA MUSIQUE

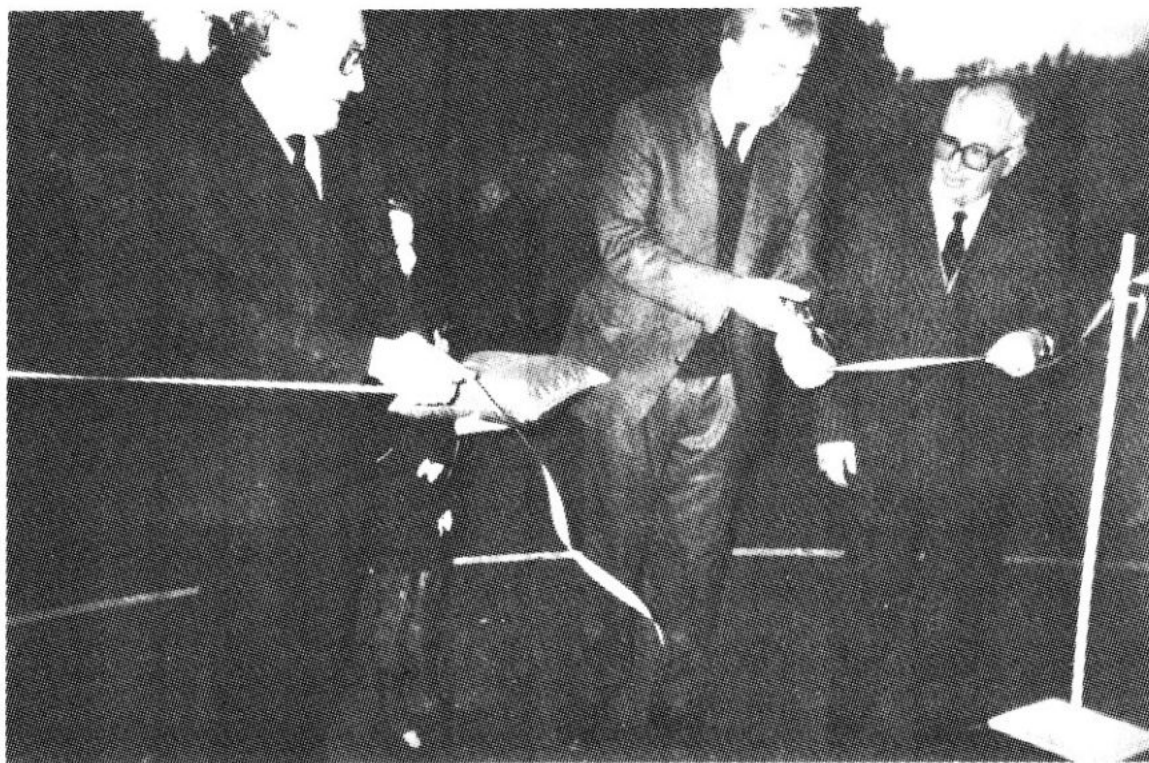
ARTICLE 11 - Les Maires, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article L.48 du Code des Débits de Boissons, en ce qui concerne les buvettes temporaires, devront limiter l'exploitation de ces dernières à 2H du matin au plus tard.

Les autorisations seront données après accord de la Gendarmerie. Aussi la demande devra-t-elle être faite 15 jours avant la manifestation.

Arrêté portant interdiction de vente de boissons alcoolisées à emporter en Ille-et-Vilaine.

ARTICLE 1ER - Tous les jours de la semaine à partir de 22H, et ce jusqu'à 6H du matin, il est interdit, sur l'ensemble du territoire du département d'Ille-et-Vilaine, de vendre à emporter toutes les boissons autres que celles du 1er groupe, telle que visées à l'article L.1 du Code des Débits de Boissons.

INAUGURATION DE LA SALLE POLYVALENTE





ARTICLE 2 - Les dispositions visées à l'article 1er s'appliquent à toutes les formes de commerce de boissons alcoolisées.

L'intégralité des arrêtés préfectoraux du 25 septembre 1989 est affichée dans le hall de la mairie.

SECHERESSE EN ILLE ET VILAINE

Arrêté déclarant le département d'Ille-et-Vilaine sinistre par la sécheresse.

ARTICLE 2 - Pourront bénéficier des prêts spéciaux prévus par l'article 675-2 du Code Rural et le décret no 79.824 du 21 Septembre 1979, les producteurs sinistrés sous réserve pour chaque culture reconnue sinistrée :

- Qu'il y ait au moins 25% de pertes en valeur sur une des cultures ci-dessous énumérées,
- Que le total des pertes de cultures reconnues sinistrées à ce niveau représente au moins 12% de la production brute totale de l'exploitation.

ARTICLE 3 - Sont déclarées sinistrées les cultures suivantes :

- a) les productions fourragères : maïs fourrage, prairies ;
- b) les céréales : orge

ARTICLE 4 - Les demandes de prêts devront être formulées auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel sous peine de forclusion dans un délai maximum de trois mois à compter de la publication du présent arrêté.

Chaque dossier de demande de prêt sera notamment composé d'une fiche descriptive d'exploitation et de perte, des attestations d'assurance, de revenus extra agricoles et d'affiliation à l'AMEXA.

ARTICLE 5 - Les cultures suivantes : maïs grain, colza, tournesol sont également reconnues sinistrées

mais sur une zone géographique plus restreinte qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral supplémentaire.

Les imprimés sont à prendre en mairie.

NOUVEAU REGLEMENT DE LA SALLE DES SPORTS

DIMANCHE :

1- Cas d'activité dans la salle.

Elle sera ouverte par la première association utilisatrice et fermée par la dernière association utilisatrice.

2- Pas d'activité

La salle sera fermée. Les personnes licenciées au tennis pourront se procurer la clé près du président de l'association.

LES AUTRES JOURS :

La salle sera ouverte de 9h à 20h.

Les soirs où elle n'est pas occupée par les associations après 20h, elle sera fermée par Mr Hiron, agent technique communal. Les autres soirs, elle sera fermée par la dernière association utilisatrice.

Si aucune réservation n'est mentionnée, elle pourra être fermée avant 20h, le samedi en particulier.

CONDITIONS POUR PRATIQUER LE TENNIS DANS CETTE SALLE :

Pour pratiquer le tennis dans cette salle, vous devez posséder une licence de tennis. Les non-licenciés doivent posséder un ticket. Ceux-ci sont vendus à la mairie au heures d'ouverture.

Le planning sera affiché le samedi matin.

Il est possible d'acheter son ticket d'avance. Le joueur doit s'assurer que l'heure est libre. Avant

de jouer, les licences ou les tickets devront être déposés dans la boîte prévue à cet effet dans la salle à gauche en entrant. Un contrôle fréquent sera effectué et toute personne ne possédant pas une licence ou un ticket devra quitter la salle immédiatement.

Les responsables de cette salle sont :

- Mr HIRON, agent technique communal
- Mr MOUTON, adjoint, responsable Vie Associative
- Mme BABIN, secrétaire de mairie

TARIFS :

- 10F de l'heure et par personne pour les gens de LOUVIGNE DE BAIS

- 20F de l'heure et par personne pour les personnes hors commune. Celle-ci doit être accompagnée d'un membre d'une association ou d'un(e) Louvignéen(ne).

- Gratuit pour le cours extérieur tant que celui-ci ne sera pas remis en état.

GRANDES VACANCES :

Pendant les grandes vacances, la salle sera fermée tous les soirs à 20H.

COLLECTE DE VERRE - Deux containers sont installés dans la commune : 1 place de l'Eglise près de l'aire piétonne

1 zone artisanale près de l'abri bus

CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE - Le conseil des Ministres du 13 Septembre 1989 a adopté un certain nombre de mesures pour l'emploi, parmi lesquelles la mesure "Contrats Emploi-Solidarité".

L'application de la mesure "contrats Emploi Solidarité" est prévue pour le 1er Janvier 1990. Elle se substituera aux :

- stages dans les travaux d'utilité collective TUC
- programmes d'insertion locale PIL
- activités d'intérêt général AIG

JusQu'à cette date, ces trois dispositifs demeurent en vigueur.

La rémunération du stagiaire versée par l'Etat sera portée à 1.900 FRs.

RECENSEMENT POPULATION MARS 1990 -

Le trente deuxième recensement général de la population aura lieu en métropole entre le 5 mars et le 5 avril 1990 ainsi Que le prévoit le décret N° 89 274 du 26 avril 1989 (JO du 4 mai 1989).

C'est l'occasion d'obtenir une nouvelle photographie de la situation démographique et socio-économique de notre pays.

Le 1er objectif de ce recensement est de déterminer pour chaque commune la population légale.

Le 2ème objectif est de fournir pour de nombreuses zones géographiques des données socio-économiques permettant d'analyser l'emploi, d'organiser la vie sociale, de prévoir les équipements collectifs.

La Mairie sera chargée de l'organisation et de la collecte des Questionnaires dans sa commune. Il sera nommé des agents recenseurs. Il est demandé à chacun de répondre avec exactitude et de réserver un bon accueil aux recenseurs. L'institut national des statistiques assurera toute la partie technique et statistique.

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE -

Les nouveaux arrivants ainsi Que les jeunes gens nés avant le 1er mars 1972 doivent s'inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 1989. Se présenter avec une pièce d'identité et la dernière carte d'électeur pour le nouvel arrivant.

NOUVEAUX ARRIVANTS - Il est indispensable de venir en mairie dès votre arrivée pour différentes démarches (changement de domicile, carte grise, inscription liste électorale, taxe d'habitation etc..)

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour se faire recenser, les jeunes gens doivent venir en mairie dès l'âge de 17 ans.

INFORMATIONS DIVERSES
CALENDRIER DES FESTIVITES

Dimanche 10 Décembre 89	Ste Barbe
Jeudi 28 Décembre 89	Bûche de Noël du Club "Amitié Loisirs"
Jeudi 25 Janvier 90	Galette des Rois du Club "Amitié Loisirs"
Samedi 10 Février	Loto organisé par la danse louvignèenne
Jeudi 22 Février	Crêpes et assemblée générale du Club "Amitié Loisirs"
Samedi 24 Février	Spectacle organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 10 Mars	Concours de belote organisé par les A.C.P.G.
Dimanche 18 Mars	Théâtre par les "Comédiens de la vigne au loup"
Samedi 24 Mars	Théâtre par les "Comédiens de la vigne au loup"
Dimanche 25 Mars	Théâtre par les "Comédiens de la vigne au loup"
Vendredi 30 Mars	Concours de belote inter- clubs du 3ème âge
Samedi 31 Mars	Matches Exhibition Tennis le soir buffet campagnard du Tennis
Samedi 7 Avril	Concours de palets organisé par les pompiers
Samedi 21 Avril	Concours de palets organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 22 Avril	Fête des Baptisés
Samedi 28 Avril	Buffet campagnard de la Gymnastique
Dimanche 29 Avril	Classes 0
Mardi 8 Mai	Commémoration de l'armistice Tournoi de Volley
Samedi 12 Mai	Tournoi de Football des Jeunes
Dimanche 13 Mai	Tournoi de Football des Seniors
Dimanche 3 Juin	Concours de pêche

Lundi 4 Juin	Concours de palet école publique
Samedi 9 Juin	Gala de danse
Samedi 16 Juin	Voyage au Puy du Fou
Dimanche 17 Juin	Première communion
Samedi 23 Juin	Gala de danse
Dimanche 24 Juin	Kermesse
Lundi 2 Juillet	Début de la Ruche
Samedi 14 Juillet	Concours de palets, Feu d'artifice, bal
Mardi 31 Juillet	Fin de la Ruche
Dimanche 2 Septembre	Sprint Cross
Dimanche 9 Septembre	Méchoui du Vieux Louvigné
Jeudi 27 Septembre	Banquet annuel des retraités
Samedi 6 Octobre	Bal des ménages organisé par les pompiers
Dimanche 11 Novembre	Commémoration de l'armistice
Samedi 17 Novembre	Concours de palets organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 5 Mai	Repas des personnes de plus de 70 ans offert par le Centre Communal d'Action Sociale

SPECTACLE SON ET LUMIERE DU PUY DU FOU

Le 16 JUIN 1990

15H00 : Départ de votre localité pour Nantes - Les Epesses

18H45 : Dîner dans les environs

21H30 : Installation dans les tribunes du Puy du Fou,
pour assister au plus fabuleux des spectacles

Son et lumière, fantastique scénie rassem-
blant plus de 650 acteurs et 50 cavaliers,
sur le thème de Jacques Maupillier, paysan
vendéen (fresque historique de l'Ancien
Régime à nos jours).

00H30 : Fin du spectacle. Route de retour.

04H00 : Arrivée dans votre localité.

Prix par personnes : 240 Francs tout compris

Le prix comprend :

- le transport en autocar de grand tourisme
- le dîner, boissons comprises
- le spectacle Son et Lumière du Puy du Fou
- l'assurance assistance et rapatriement UAP

NB : Tarifs spéciaux pour les enfants : réduction
de 70F jusqu'à 12 ans

Pour que cette réduction soit appliquée, il est
nécessaire de connaître un mois avant le départ le
nombre exact d'enfants.

Les inscriptions sont prises dès maintenant en
mairie.

Un acompte de 100F (chèque) par personne doit être versé
à l'inscription.

PERMANENCES

MAIRIE

Ouverture Secrétariat :

Tous les matins de 8H30 à 12H00

Merc. après-midi de 14H00 à 16H00

Samedi matin de 9H00 à 11H00

EN NOTRE MAIRIE

Assistante sociale : 1er JEUDI DU MOIS de 9H30 à 11H30

Informatrice personnes âgées : 2e MARDI DU MOIS de
10H00 à 12H00

A CHATEAUBOURG

Caisse de mutualité sociale agricole : chaque 2e
VENDREDI DU MOIS de 9H00 à 12H00 au Centre Social
du Chêne Vert

Conseiller en architecture : 1er VENDREDI DU MOIS
de 14H00 à 16H30 à la mairie

CENTRE SOCIAL DE VITRE

Caisse d'allocations familiales : LUNDI et MERCREDI
de 9H00 à 12H30 et de 13H45 à 16H30

Mutualité Sociale Agricole :

- assistante sociale spécialisée : tous les LUNDIS
de 9H00 à 12H00

- conseillère en économie sociale et familiale :
2ème et 4ème LUNDI de 10H00 à 12H00

Aide départementale et information sur le logement :
2ème et 4ème MARDI de 10H00 à 13H00 et de 14H00 à 17H00

Assistante Sociale DASS : 2ème et 4ème JEUDI de
14H00 à 16H00

Association des Assistantes Maternelles : tous
les SAMEDIS de 14H30 à 15H30

Crédit foncier de France : tous les MARDIS de 9H00 à 12H00
Personnes âgées informatrice : tous les LUNDIS de
10H00 à 12H00

DECHETS FERRAILLES

UN ramassage de ferrailles aura lieu début janvier
4.5.6/01/90. Elles devront être déposées soigneuse-
ment pendant ces jours précis sur le terrain communal
derrière le presbytère rue St Patern.

ENLEVEMENT EPAVES

En même temps, il sera fait un enlèvement d'épaves
de voitures à domicile, vous inscrire en mairie si
besoin.

VIE DES ASSOCIATIONS

STADE LOUVIGNEEN - SECTION FOOTBALL

Dans le dernier bulletin municipal, je vous communiquais le nombre de buts marqués par nos équipes : minimes, juniors et seniors C (315).

Cette avalanche de buts a permis au stade louvignéen de recevoir le challenge de la meilleure attaque au niveau départemental et de se classer 9ème au niveau national.

Le mardi 26 septembre, Mr Francis MERRE, président du stade louvignéen section football a reçu des mains de Mr Daniel CAZAL, animateur sportif sur Antenne 2, à la salle du Grand Huit à Rennes de nombreux cadeaux récompensant le Club (jeu de maillots, abri touche, valise pharmacie, porte-ballons, trophées, fanions, des places pour un match au Stade Rennais).

La saison 89-90 est repartie.

La section compte cette année 140 licenciés et a engagé 7 équipes en championnat :

1 en poussins

1 en pupilles

1 en minimes

1 en cadets

3 en juniors (PH-Promotion de 1ère division-Promotion de 2ème division)

Chaque mercredi, Pascal Kerneïs, Henri Mouton et Pierrick Hardy, animateurs bénévoles du club, aidés de 2 jeunes Samuel et Jérôme Gaultier, accueillent 70 enfants (débutants, poussins, pupilles, minimes, cadets) à l'école de football.

Pour la saison 88-89, le bureau est ainsi constitué :

Président : Francis MERRE

Vice-Président : Bernard DOUIN

Secrétaire : Henri MOUTON

Secrétaire-adjoint : Pierrick HARDY

Trésorier : Didier DAVID

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La section de gymnastique volontaire connaît cette saison une grande vitalité, comme en témoigne le nombre de ses membres (celui-ci passe d'une vingtaine (année 88-89) à 44 pour 89-90), et une plus grande assiduité de ses adhérentes aux cours.

Devant ce vif succès, nous fêterons le 15ème anniversaire de l'association, créée en 1974 le Jeudi 21 Décembre 1989, après une demi-heure de cours.

Nous informons les personnes intéressées par la pratique de ce sport que les inscriptions ne sont pas closes ; elles sont prises, juste avant le cours, qui a lieu le jeudi soir de 20H à 21H, à la salle polyvalente.

Il est important de souligner que les cours seront maintenus cette saison pendant les vacances scolaires, comme le souhaitait un bon nombre.

La cotisation annuelle s'élève à 180 F. Des tarifs dégressifs sont appliqués aux personnes qui débutent en janvier (120 F) et, pour le second membre d'une famille (120 F). La cotisation pour les étudiantes est fixée à 100 F.

Quatre animatrices, de personnalité différente, assurent des cours variés. Comme le montrait le panneau réalisé par notre section lors de l'inauguration de la salle polyvalente, la marche, l'aérobic, des mouvements de yoga... agrémentent désormais les cours de gymnastique.

VOLLEY-BALL

Une nouvelle section a vu le jour au sein du Stade Louvignéen en début de saison 89-90.

Elle regroupe 30 licenciées réparties en 3 catégories :

- 17 en division IV
- 8 en poussines
- 5 en initiation

Chaque vendredi, un entraînement est assuré :

- de 16H30 à 18H15 pour les débutantes et poussines animé par Mr Bruno Bretel animateur cantonal et Mme Valla.
- de 18H15 à 20H pour les joueuses de IVème division animé par Mmes Valla, Pirot Carole et Olivry Chantal.

Actuellement les résultats sont très encourageants :

- les poussines ont gagné tous leurs matches.
- les grandes ont gagné 3 matches et en ont perdu 2.

Le nouveau bureau est constitué de :

- Présidente : Mme MOUTON
- Vice-Présidente : Mme MARTIN
- Secrétaire : Mme MARCHAND
- Trésorier : Mr Victor JEULAND

DANSE LOUVIGNEENNE

Cette année, les cours ont repris le 20 septembre avec 62 adhérents.

A la demande de certains enfants, un cours de danse classique a été créé, et depuis, est suivi très assidûment.

Comme les années passées, nous préparons un gala, et cette fois-ci, nous faisons appel à toutes les couturières voulant bien nous aider bénévolement. (Prendre contact le plus tôt possible avec Mme Chantal DAVID, No Tél : 99.49.03.54, le soir où le Week-End).

Le 10 février 90, nous organisons une soirée loto, avec de nombreux lots.

Les tarifs restent inchangés :

- 1/2 H : 70 F par trimestre

- 1 H : 140 F par trimestre

Ces tarifs sont dégressifs à partir de 2 enfants de la même famille.

Les cours ont lieu le mercredi et les horaires sont les suivants :

Danse Classique : de 13H30 à 14H30

Modern' Jazz, 6-7 ans : de 14H30 à 15H30

" 3-5 ans : de 15H30 à 16H00

" 8-9 ans : de 16H00 à 17H00

" 10-12 ans : de 17H00 à 18H00

" 12-16 ans : de 18H00 à 19H00

" Adultes : de 19H00 à 20H30

Nous rappelons que les cours sont gratuits.

Pour tout autre renseignement s'adresser à Mme Chantal

DAVID Tél : 99.49.03.54 ou Mme Christine ROLLAND

Tél : 99.49.06.53.

ASSOCIATION DU VIEUX LOUVIGNE

Méchoui du 27 Août 1989

"Recommencez l'an prochain, nous reviendrons." C'était l'au-revoir des 120 participants au~~M~~ organisateurs. Dès avant 13 heures les premiers arrivants étaient accueillis dans la grande cour de la Touche où s'e~~M~~halait un fumet appétissant dégagé par deu~~M~~ porcelets tournant lentement au-dessus des braises et surveillés attentivement par le boucher-cuisinier de l'association. Les convives prirent part dans une salle spacieuse et bien décorée. Le menu leur fut servi en Qualité et abondance. Chanteurs et conteurs mirent joie et bonne humeur. Après le café, les joueurs de palets et de cartes se livrèrent à leur distraction. Un bon groupe profita de la fin de soirée pour une promenade soit à l'étang où de jeunes pêcheurs s'activaient, soit à l'oratoire St Eutrope ou à l'ancien village de la Proulais autrefois important puis Qu'il avait sa chapelle et Qui n'est plus Que ruinée.

Une cinquantaine de personnes finirent la journée ensemble et vers 10 H la Touche avait retrouvé son calme. Faire vivre ensemble au~~M~~ Louvignéens une journée d'amitié était le but recherché. Il a été atteint. L'éventail d'âge allait du bébé de 6 mois au~~M~~ aînés de plus de Quatre-vingts ans.

Merci à Mr le Maire et Mme Pigeon Qui, en nous permettant de nous installer à la Touche nous ont grandement facilité cette journée.

CHEMINS PEDESTRES ET EQUESTRES

En avril le premier circuit partant du chemin des Diligences était inauguré et un deu~~M~~ième était prévu. Celui-ci partant du Chemin des Champs et aboutissant à la Touche est praticable et balisé. Les amateurs de marche à pied et de calme ont donc maintenant une nouvelle possibilité.

Nous souhaitons Qu'ils soient nombreu~~M~~ à en profiter.

CLUB AMITIES LOISIRS

Le Club maintient toujours ses activités mensuelles, 2 fois l'hiver 1 fois l'été.

Cette rencontre évite la solitude, Qui nous guette tous tôt ou tard.

Cette année, encore, 4 décès sont à déplorer ; mais il faut que la vie continue, aussi les nouveaux seront toujours les bienvenus au sein de notre club ; on peut toujours continuer à s'inscrire. Pour l'instant nous sommes 109 inscrits.

Outre nos rendez-vous mensuels, il y a eu :

- 25 Janvier : Galette des rois (75 pers)
- 22 Février : Crêpes et assemblée générale (76)
- 27 Avril : Inter-Club Bais
- 2 Juin : Inter-Club Domalain
- Mi-Juin : Confection du char pour la kermesse des écoles
- 12 Juillet : Animation organisée par la ruche
- 20 Juillet : Voyage à Saumur (35 p)
- 27 Septembre : Banquet annuel du Club (96)
- 5 Octobre : Voyage sur la côte de granit rose et Pleumeur-Bodou
- 6 Octobre : Inter-Club à Louvigné
- 25 Octobre : Après-midi Lions-club à Vitré

Les membres du Club et son Président remercient très sincèrement monsieur le Maire et son conseil d'avoir mis à leur disposition une agréable salle, aménagée et fonctionnelle pour l'agrément de tous.

ASSOCIATION FAMILIALE

Cette année, ce sont 104 enfants qui ont participé aux différentes activités proposées par notre association, soit au cours de notre centre de loisirs, soit

lors des camps.

Le centre de loisirs a fonctionné du 3 au 29 juillet et a accueilli 48 enfants d'âges très variés. Parmi ceux-ci, 16 avaient moins de 6 ans, 17 de 6 à 8 ans, 10 de 8 à 10 ans et 5 de 10 à 12 ans. Ces enfants ont participé à la préparation de la soirée du 14 juillet (fabrication de lampions, décoration pompons etc...)

Ils se souviendront également de la journée rencontre avec les membres du club 3ème âge avec lesquels ils ont goûté, chanté, dansé.

Les sorties du mercredi se sont déroulées ainsi :

- le 5 juillet à Marcillé-Robert, visite d'un élevage de myocastors et découverte près de l'étang de la faune et de la flore avec deux animateurs nature.

- le 12 juillet visite du jardin des plantes à Vitré le matin puis équitation l'après-midi à l'Etrier Vitréen.

- le 19 juillet sortie découverte de la ferme de la Bintinais à Rennes.

- le dernier mercredi, marche dans la campagne louvignéenne en empruntant les chemins pédestres.

Au cours de cette dernière semaine également un mini-camp de 2 jours (dans une ferme de St Didier) a permis à 15 enfants de 4 à 10 ans de découvrir les joies du camping.

CAMPS : 3 camps selon les âges ont été organisés. Deux camps se sont déroulés à Bouchamps les Craon en Mayenne dans une ferme pédagogique (participation aux travaux près des animaux, tennis, ponney, promenade en carriole, piscine).

- 1er camp : 20 enfants de 7 à 9 ans y ont participé. L'encadrement était assuré par Françoise Rozé (directrice) Ludovic Masset et Patricia Bellier Duboisier.

- 2ème camp : 13 participants de 10 à 12 ans. Animateurs : Catherine Louapre (directrice) Jacques Davenel et Catherine Bertolosso.

- 3ème camp : camp ados 14-15 ans.
Ceux-ci sont allés en Haute-Savoie près d'Evian.
Ils ont passé 1 semaine près d'un chalet. Entre 2 randonnées en montagne, ils ont participé à la fabrication du fromage et du pain dans ce chalet. Pendant 3 jours, ils sont partis sac au dos de chalet en chalet : Creuzas, chalet de la Sent d'Oche, Cornien.
La 2ème semaine, ils ont campé près d'Evian et de là sont allés faire du rafting, du mountain-bike, de la trottin'herbe, de l'équitation. Ils ont même traversé le lac pour aller à Lausanne.
20 jeunes ont participé à ce camp dont 5 de Louvigné.
Tous sont revenus enchantés.
Pour la ruche et les camps, rendez-vous en 90.

GRUPE THEATRAL : "Les Comédiens de la Vigne au Loups"

Après 2 ans de sommeil forcé dû au travail de la nouvelle salle polyvalente, le groupe théâtral des "Comédiens de la vigne au loups" s'est réuni le mardi 21 novembre et a décidé de reprendre ses activités.

Cette année, le groupe va préparer une comédie qu'il jouera les 18-24-25 Mars.

La troupe est toujours à la recherche d'amateurs de théâtre : acteurs, actrices, machinistes etc...

N'hésitez pas à contacter Mr Desilles André, président de la troupe ou Mme Mouton secrétaire. Une saison se prépare longtemps à l'avance.

ECOLE DE DESSIN

Louvigné possède son école de Dessin, propre à la commune.

Pour l'instant, elle regroupe 35 artistes s'étageant de 6 à 20 ans. Il n'y a pas de limite d'âge !

Notre concours d'affiches proposé lors du forum des associations a été un succès. 260 personnes ont voté.

le 1er prix revient à Sylvie MARTIN, avec l'affiche NO 10 (88 voix),

le 2ème prix à Delphine COTASSON, avec l'affiche NO 2 (43 voix)

Le 3ème prix à Anita GEORGEAULT avec l'affiche n3 (28 voix)

Nous félicitons ces 3 bonnes élèves à l'avenir artistique très prometteur.

COMITE DES FETES

BILAN DES ACTIVITES DE L ANNEE 1989

CONCOURS DE PALETS DU 1 ER AVRIL: Bonne participation par rapport à certains concours dans d'autres communes
42 Equipes participantes.

GALA DE VARIETES ET BAL DU 6 MAI : faible assistante
95 entrées dont la moitié seulement de Louvigné, c'est peu , Quel genre de spectacle doit-on faire pour intéresser les gens?

LE 14 JUILLET : Concours de palets, moins d' équipes Que d' habitude, 30 seulement , par contre le soir au feu d' artifice et au bal, nombreuse assistance.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèQue est ouverte à tous et se situe au 1 er étage de la mairie.

Le prêt de ses livres est entièrement gratuit et se limite à environ 15 jours ; certains peuvent être gardés en longue durée.

Le renouvellement par la bibliothèQue centrale de prêt s'effectue régulièrement tous les 6 mois.

Les permanences sont assurées par des bénévoles :

- le mercredi de 14H00 à 16H00
- le samedi de 11H30 à 12H30

en dehors des vacances scolaires.

Pour satisfaire une demande de certains lecteurs, une permanence supplémentaire sera mise en place à compter de Janvier 90 :

- le dimanche de 11H30 à 12H15.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE

ORGUE : Depuis l'installation de l'orgue à l'église en 1980, un jeu supplémentaire avait été prévu : une "doublette", son aigü mêlé auM autres sons et Qui éclaircit la sonorité (56 notes au clavier, donc 56 tuyauM en étain). QuelqUes organistes ont déjà essayé l'orgue complèté et apprècié ce jeu Qui met l'orgue de Louvigné au rang des grandes orgues. Plusieurs personnes, ayant assisté auM cérémonies l'ont aussi remarqué . Pour assurer le financement, les dons sont les bienvenus et peuvent être remis au Presbytère, à Soeur Alice ou à Mr Roger Le Gouic (20 000F à trouver). Le groupe de musiQue ancienne "Les Apprentis du Roy" nous propoent gratuitement un concert dont le produit serait destiné au financement de la doublette de l'orgue.

ECOLE DE MUSIQUE : Elle a dû suspendre ses cours cette année, en raison du nombre minime d'inscriptions. Sans doute les enfants sont-ils plus portés vers d'autres activités ou se désintéressent-ils de la musiQue ? Les élèves des communes voisines Qui fréQuentaient nos cours les années passées et aussi leurs parents, étaient les plus motivés et regrettent l'école de musiQue de Louvigné où ils se plaisaient. "C'était familial".

Le Conseil Municipal pourtant fait de gros efforts, mais les communes voisines profitant de notre école, ne pourraient-elles pas apporter leur participation ?

TENNIS CLUB

La saison 1989-1990 vient de commencer. Le Club présente 5 éQuipes en championnat comme l'an passé. Les résultats du début de l'année sont dans l'ensemble satisfaisant. A noter une bonne participation des

jeunes Qui, avec l'expérience de la compétition, ne tarderont pas à monter en classement. Bon départ de l'équipe féminine.

Le mercredi : proposition de cours collectifs.

Un championnat interne est créé, pour stimuler la pratique du tennis, près de 200 matches sont prévus. Et, pour conclure la saison, pourquoi pas un déplacement en juin à Roland Garros, si la fédération nous accorde des billets !...

Pour tous renseignements :

Président : Jacques PIGEON 99.49.03.47

Secrétaire : Bernard GAULLIER 99.49.05.41

UN PEU D'HISTOIRE

LES VITRAUX (suite)

VITRAIL DE LA DESCENTE AUX LIMBES. Du même atelier vitréen, cette oeuvre de Guyon Colin porte la date de 1567 sur l'un des cartouches décorant les colonnes de l'arc Renaissance qui encadre la scène ; et l'autre cartouche portait le nom de Richard Allaire, lui restaura la verrière, et la date 1604 de sa restauration, cartouche rendu fruste par les derniers restaurateurs.

En supériorité, un écu entouré du collier de Saint Michel est au milieu des armes de Guy d'Espinay et de Louise de Goulaine, seigneurs de la rivière-en-Champeau et de Sauldecourt-en-Louvigné, qui figurent également avec les donateurs au bas de la verrière. On retrouve dans les figures les mêmes chevelures et barbes moutonnées, si caractéristiques de l'atelier les chevelures très blondes des femmes et leurs figures très rondes qui se voient également dans la Tentation de La Baussaine.

VITRAIL DE LA VIERGE. Exécuté en 1544 par Pierre Symon de Fougères, il est de conception et d'exécution très différentes des précédents vitraux. Il comprend neuf panneaux en trois lancettes, les trois panneaux supérieurs surmontés de hauts dais Renaissance mais d'inspiration gothique. Il est timbré de trois écus : deux au milieu des armes pleines losangé d'or et de gueules, armes des Le Vayer, sieur de Fouesnel, qui paraît un ramage Craon, l'autre mi-parti des armes précédentes et d'argent à la croix pattée de sable, arme des Parthenay, rappelant l'alliance de Jean Le Vayer et de Guyonne de Parthenay. L'exécution de ce vitrail est très soignée et l'on remarquera particulièrement la figure de la Vierge de la scène du mariage avec son nimbe très ciselé. Pierre Symon était d'ailleurs un peintre réputé à Fougères, où il exécuta plusieurs verrières pour Saint Sulpice

et Saint Léonard ainsi que pour la Maison de Ville en 1551. Les restaurations de la verrière sont très visibles : Vierge de l'Assomption, Christ du Couronnement, deux des rois mages de l'Adoration, le Saint

Joseph des Fiançailles et deux têtes des apôtres de la Mort de la Vierge.

VITRAIL DE SAINT JEAN BAPTISTE. Au centre de la verrière, entre les armes des de Poix et d'Espinay, est un écu portant les armes pleines de Michèle Le Sénéchal, entourées de la cordelière, montrant que cette oeuvre ne peut être antérieure à la mort de son mari, Christophe de Poix, décédé au manoir de Fouesnel le 17 juillet 1575, d'ailleurs sur deux des carreaux au bas du panneau figurant l'inscription du nom de Jean se lisent les deux dates de 1578 et 1887, de son exécution et de sa restauration. Ce ne peut donc être le second vitrail commandé à Guyon Colin en 1567, ainsi qu'il est répété. Il est d'ailleurs de facture très différente et d'un maître non encore identifié. Plusieurs figures ont été refaites : le saint Jean-Baptiste de la Prédication ainsi que la femme assise devant lui, les figures des anges du Baptême du Christ, celle du témoin de l'inscription, enfin le saint Jean de la Naissance. Ce vitrail est certainement avec celui de la Vierge le meilleur de cet ensemble remarquable.

